

Metz, le 21 février 2023

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Unité Police de l'eau

Affaire suivie par : Pascal RIDGEN  
Tél : 03 87 28 30 80  
E-mail : pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau  
à

Monsieur le Président  
de la Communauté d'Agglomération de  
Sarreguemines Confluences  
99, rue du Maréchal Foch – BP 80805  
57208 SARREGUEMINES CEDEX

**OBJET** : Dossier de déclaration concernant la gestion des eaux pluviales du projet de lotissement  
ZAD Buehl (tranches 1 à 3) à GRUNDEVILLER (57)

**Accord immédiat**

**RÉF.** : Votre dossier réactualisé réceptionné le 15 Février 2023

**P.J.** : Récépissé de déclaration + fiche descriptive du IOTA

Monsieur le Président,

J'accuse réception du dossier de déclaration complet, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

- **Gestion des eaux pluviales du projet de lotissement ZAD Buehl à Grundviller valant régularisation des tranches 1 et 2 (28 lots) et déclaration de la tranche 3 (19 lots)**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier initial au guichet unique de l'eau : 23 août 2022
- Date de réception du dossier réactualisé et complété : 15 février 2023
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2022-00460
- Dossier réalisé par : Bureau d'ingénierie MK Etudes d'Ippling

Je vous précise que votre dossier est complet et régulier sur le fond au titre de la «Loi sur l'Eau», et je vous prie de trouver ci-joint le «récépissé de déclaration» clôturant son instruction administrative.

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de Grundviller où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,  
p.i. L'adjointe à la responsable de l'unité police de l'eau



Astride ERMAN

Copie pour information à :

- M. le Maire de Grundviller
- Bureau d'ingénierie MK Etudes  
3 rue de Metz à 57990 IPPLING